



---

**Association Pour l'Enfance et la Jeunesse (APEJ)**

**PROJET PEDAGOGIQUE**

---

# Table des matières

INTRODUCTION .....	3
<b>1. LE PROJET ÉDUCATIF, UN ENSEMBLE COMPLEXE .....</b>	<b>4</b>
1.1. Missions de l’APEJ .....	4
1.2. Vision de l’enfant .....	4
1.3. Intentions éducatives .....	5
1.4. Orientations pédagogiques.....	5
1.4.1. Coéducation et soutien à la parentalité : un partenariat éducatif avec les familles .....	6
1.4.2. Prise en compte de la diversité- culturelle, linguistique, socio-économique, développementale	7
1.4.3. Développement durable.....	11
1.4.4. Professionnalisation et développement des compétences, engagement dans la qualité.....	12
<b>2. AXES PÉDAGOGIQUES ET MISE EN ŒUVRE DANS LES LIGNES ÉDUCATIVES SPÉCIFIQUES AUX STRUCTURES D’ACCUEIL DE JOUR.....</b>	<b>13</b>
2.1. La méthode.....	14
2.2. Les moyens .....	14
2.2.1. Au niveau micro.....	14
2.2.2. Au niveau macro.....	15
<b>3. BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>17</b>
<b>4. ANNEXES.....</b>	<b>18</b>
4.1. Les cent langages de l’enfant.....	18
4.2. Blason de l’AJET .....	19
4.3. Les axes pédagogiques selon le Blason de l’AJET .....	20
4.4. Blason de l’APEJ .....	22

# Introduction

Ce projet pédagogique APEJ est le fruit de la réflexion menée en lien avec le travail des équipes éducatives sur le terrain, dans les structures préscolaires, parascolaires, avec le pôle de l'accueil familial de jour, le centre d'animation de vacances et le centre des jeunes et de loisirs de Terre sainte.

Il intégrera dans un futur proche les autres domaines et structures d'intérêt public que sont la ludothèque, la bibliothèque et le travail social de proximité.

En préambule, quelques questions et une affirmation :

- ❖ Quelles conditions doit remplir une structure d'accueil collectif de jour pour assurer aux enfants qui la fréquentent un développement harmonieux ?
- ❖ Quels sont les besoins de l'enfant ?
- ❖ Quels sont ses droits, ses attentes ?
- ❖ Quelle est la posture de l'adulte dans l'accompagnement éducatif de l'enfant ?
- ❖ Comment organiser l'environnement de l'enfant pour le rendre propice à l'exploration ?
- ❖ Quel partenariat avec les familles ?

*« Le projet pédagogique est centré sur l'enfant, mais les enfants n'ont pas à se conformer à lui. Il traduit et rend opérationnelles les connaissances théoriques que l'on a de l'enfant, de ses besoins et de son développement, les principes éducatifs ainsi que les valeurs prônées par l'institution, sans jamais être dogmatique ou tyrannique ».<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> « Pour un accueil de qualité. Guide à l'usage des institutions de la petite enfance »  
Ville de Genève, Délégation à la petite enfance

# 1. Le projet éducatif, un ensemble complexe

Notre vision du projet éducatif est qu'il est un concept d'auto-éco-organisation qui s'applique aux structures :

*« Le tout est plus que les parties qui sont plus que le tout. »*

*« L'auto-éco-organisation est la capacité d'un système à être autonome et à interagir avec son environnement. »<sup>2</sup>*

## 1.1. Missions de l'APEJ

Les structures d'accueil de jour de l'APEJ poursuivent les missions définies dans l'article 3 de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants) reformulées de la manière suivante dans le blason :

- ❖ Permettre aux parents de concilier éducation des enfants et vie professionnelle ;
- ❖ Offrir aux enfants des lieux d'accueil de qualité permettant de soutenir leur développement physique, psychique, affectif et social ;
- ❖ Mettre en œuvre des approches pédagogiques adaptées au développement et aux besoins des enfants ;
- ❖ Favoriser l'égalité des chances et accueillir la diversité.

Ces missions s'appuient sur trois pôles pour accompagner l'enfant durant toute la période de son accueil en collectivité :

- Social : l'enfant s'inscrit dans un contexte collectif, ouvert aux expériences par la rencontre aux autres ;
- Éducatif : l'enfant est amené à interagir dans des situations de vie et des séquences d'apprentissages, dans lesquelles il fait la connaissance de lui-même en lien avec un environnement collectif ;
- Pédagogique : les actions des adultes auprès des enfants sont issues d'une démarche réflexive, visant à soutenir l'enfant dans son développement, à susciter sa curiosité et à favoriser ses apprentissages.

## 1.2. Vision de l'enfant

Notre vision de l'enfant est celle d'un enfant capable et compétent, qui explore et progresse tout en interagissant avec son environnement. C'est une personne dont la citoyenneté est en devenir.<sup>3</sup> Reformulée début 2022 dans le cadre d'une révision du blason avec le démarrage de l'APEJ, notre vision de l'enfant est dorénavant *« celle d'une personne dont la citoyenneté est en devenir, qui interagit avec son environnement, qui explore et progresse à son rythme, dont les capacités et compétences doivent être reconnues et valorisées »*.<sup>4</sup>

---

<sup>2</sup> E. Morin, « *Science avec conscience* » Seuil (1990)

<sup>3</sup> Blason de l'AJET

<sup>4</sup> Blason de l'APEJ

Cette vision traduit les valeurs qui portent nos actions, comme le respect de l'individu et de son libre arbitre, l'équité, l'accueil de la diversité, la participation, la collaboration, la convivialité et la bienveillance.

Elle nous permet de définir le socle commun des intentions éducatives partagées par l'ensemble des équipes de l'APEJ, reprises dans chaque ligne éducative spécifique.

### **1.3. Intentions éducatives**

Les principales intentions éducatives de l'APEJ sont les suivantes :

- ❖ Développer l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie de l'enfant en stimulant ses compétences, ses capacités d'apprentissage et ses autres aptitudes, son sens de la dignité humaine, l'estime de soi et la confiance en soi ;
- ❖ Offrir à l'enfant des ressources et un lieu d'accueil agréable et sécurisant, favorisant ses rythmes de vie, ses besoins et ses envies ;
- ❖ Proposer à l'enfant un lieu où il va manifester ses choix, avancer dans la prise d'initiatives, et développer son autonomie et son libre-arbitre. Favoriser son implication et sa participation citoyenne ;
- ❖ Soutenir son développement physique, cognitif et affectif, favoriser ses découvertes, ses apprentissages et l'expression de sa créativité ;
- ❖ Développer ses occasions de découvertes, l'expression de sa curiosité, et favoriser le mouvement ;
- ❖ Créer des relations d'échange et d'écoute entre les familles, les enfants et les équipes éducatives ;
- ❖ Permettre une implication des parents dans le vécu de leurs enfants dans les lieux d'accueil ;
- ❖ Entre professionnels et usagers, parents et enfants, favoriser le respect mutuel et permettre des relations et échanges enrichissants et intenses.

L'enfant est résolument au centre des actions éducatives.

### **1.4. Orientations pédagogiques**

Les orientations pédagogiques sont les axes de réflexion communs qui guident nos actions au sein de l'ensemble des structures. Elles sous-tendent le travail, sont annoncées, connues et partagées par toutes et tous ; elles s'alimentent de savoirs théoriques et d'expériences de terrain, en étant toujours centrées sur les usagers.

Nous développons ci-après les quatre principaux axes de réflexion de l'APEJ que sont le développement d'un partenariat éducatif autour de l'enfant, l'accueil de la diversité au sens large, la durabilité et enfin la démarche qualitative.

### 1.4.1. Coéducation et soutien à la parentalité : un partenariat éducatif avec les familles

*« Le partenariat résulte d'une entente réciproque entre des parties qui, de façon volontaire et égalitaire, partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources. »<sup>4</sup>*

La co-éducation renvoie à la volonté de placer le parent dans un rôle actif, participatif, valorisant ses compétences propres, complémentaires à celles du ou de la professionnel·le. L'institution joue un rôle de relais complémentaire et soutenant, dans l'éducation de l'enfant, pour autant qu'elle se montre ouverte et prête à instaurer avec le parent une relation de confiance, basée sur la transparence, l'écoute, le respect et le non-jugement.

Les structures d'accueil de jour sont des espaces de transition, à l'interface entre besoins individuels et fonctionnement collectif. Elles reconnaissent l'enfant dans sa double appartenance à l'espace de vie familial avec ses propres valeurs, sa culture, sa langue d'origine, ses habitudes d'une part, et d'autre part à l'espace de vie collectif.

Dès lors un projet pédagogique doit faire la place aux questionnements inhérents à une démarche de co-éducation et de soutien à la parentalité.

Il s'agit de définir la place des parents et des professionnel·le·s autour de l'accueil de l'enfant, délimiter le rôle des uns et des autres, développer les collaborations. Il s'agit de penser et mettre en œuvre les outils facilitateurs de la relation partenariale entre l'équipe éducative et la famille :

- Quel accueil est réservé aux nouvelles familles, dans quel cadre, lieu, espace, temps ?
- Quels sont les moyens d'information dont disposent les familles ?
- Comment se sentent – ils autorisés à questionner, donner des pistes aux professionnel·le·s avec qui ils sont amenés à interagir pour le moins, et collaborer. Mais aussi, quelle est la part de rencontres et échanges informels et formels, et de quelle manière sont-ils utilisés en vue de favoriser une communication efficace, de poser un cadre clair qui permet la mise en commun des connaissances de l'enfant et la recherche commune de solutions ?

Il agit également des premiers contacts initiés par l'équipe éducative envers les nouveaux parents ; la volonté d'accueillir et de présenter le lieu d'accueil de l'enfant, le fonctionnement et les choix pédagogiques.

Ce sont les livrets d'accueil qui permettent aux familles de « lire » l'institution et de la comprendre.

Ce sont les soirées de parents organisées à la rentrée scolaire ou tout au long de l'année pour des événements et projets ponctuels dans lesquelles se nouent les liens de confiance et les collaborations.

Ce sont les rencontres individuelles avec l'adulte le plus à même de parler de l'enfant, d'accueillir les questions, de transmettre et de récolter, de solliciter et de proposer.

C'est réfléchir la démarche de coéducation comme un nécessaire ajustement des points de vue, impliquant l'acceptation de ne pas toujours être d'accord. Les visions de l'enfant peuvent être

---

<sup>4</sup> C.Maroy. *Le partenariat, concept ou objet d'analyse ?* (1997, p.30)

différentes (selon notre place de parent ou de professionnel·le) et les réponses données aux comportements peuvent ne pas être partagées. Les contextes de vie et les contextes d'accueil collectif induisent des attitudes parfois différentes de l'enfant. Remettre les événements dans leur contexte permet de dédramatiser ou de court-circuiter des amorces de conflit et d'envisager ensemble des réponses qui font sens.

C'est évaluer les situations et les demandes multiples des familles et savoir poser des limites. La réalité de l'accueil en crèche, en parascolaire ou en accueil familial ne permet pas toujours la prise en compte des demandes individuelles des familles. Il faut pouvoir malgré tout les entendre et il faut leur apporter une réponse. Plus les réponses et les limites posées seront claires et circonstanciées, plus facile sera la compréhension du parent des contraintes du champ d'action des structures.

C'est penser l'implication des parents, leur participation à la vie de l'institution, donner, faire de la place, accepter et faire avec la réalité du parent.

Un des axes majeurs du travail avec les familles, qui se développe petit à petit dans les structures d'accueil de l'APEJ, est la nécessité de développer l'accès des lieux d'accueil aux familles, développer leur participation, à travers la mise en place de temps dévolus aux rencontres, échanges et de projets qui donnent une place active aux parents. Ouvrir l'institution et donner à voir, documenter au sens de Loris Malaguzzi et se servir d'expérience comme celle de Reggio Emilia ; tel est le tournant pris par une majorité de nos structures mais qu'il faut continuer à développer.

#### 1.4.2. Prise en compte de la diversité- culturelle, linguistique, socio-économique, développementale

La prise en compte de la diversité se décline de multiples façons.

##### ACCUEIL INCLUSIF

L'APEJ soutient activement l'inclusion et la formalisation de pratiques éducatives permettant d'accueillir de la meilleure des manières des enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP) et leurs familles.

Ces enfants à besoins éducatifs particuliers auxquels nous faisons référence sont ceux présentant des déficiences intellectuelles, motrices et /ou sensorielles comme ceux présentant des troubles psychoaffectifs (exemples : agitation excessive, manque de concentration ou d'engagement dans les activités proposées, difficultés à initier ou maintenir des interactions avec autrui de manière adaptée).

Le concept d'inclusion fait référence à des actions qui portent sur l'aménagement pédagogique permettant un accueil adapté à tous les enfants et non pas à la mise en place d'actions centrées sur les difficultés de l'enfant et son soutien individualisé. La démarche inclusive dans les structures d'accueil de jour part du principe que tous les enfants peuvent se développer si le milieu qui les accueille tient compte de leurs besoins.<sup>5</sup>

L'inclusion « *cherche à instaurer un processus qui s'articule sur plusieurs niveaux : une intégration physique, stipulant la cohabitation dans un même lieu, et une intégration sociale, impliquant que les activités de l'enfant avec des besoins particuliers se rapprochent au maximum de celles des autres*

---

<sup>5</sup> PLAISANCE E, BOUVE C, SCHNEIDER C, (2006). *Petite enfance et handicap, quelles réponses aux besoins d'accueil ? Recherches et prévisions*, 84 53-65.

*enfants, et que les interactions entre tous les enfants sont favorisées et conduisent à l'établissement de liens sociaux positifs entre eux. »<sup>6</sup>*

Comme l'école et son concept cantonal 360°, l'APEJ a développé des outils méthodologiques qui permettent aux professionnel-le-s d'adapter leur pratique aux besoins des enfants BEP. Cette méthodologie engage les responsables de structures dans le pilotage de la prise en charge de ces enfants, en sollicitant les capacités d'observation des équipes éducatives, guidant les choix de réponses aux différents comportements et soutenant la mise en place de stratégies d'actions. Pour ce faire, les structures bénéficient de l'appui de la direction opérationnelle de l'APEJ, respectivement du ou de la responsable Pédagogie et Qualité.

La pédagogie inclusive développée par l'APEJ dans ses structures d'accueil de jour reflète une volonté politique et éthique de promouvoir l'accueil et la prise en charge de tous les enfants, indépendamment de leurs besoins particuliers, sans discrimination.

Cette pédagogie inclusive développée satisfait les directives de l'OAJE (Office de l'Accueil de Jour des enfants) concernant la prise en charge des enfants BEP.

Elle s'appuie sur :

- Une responsabilité partagée : l'accompagnement d'un enfant en inclusion nécessite que tous les acteurs soient concernés par les décisions à prendre : les parents, la structure d'accueil, le réseau s'il existe, l'école.
- La collaboration avec les acteurs concernés : il est primordial d'établir une collaboration permanente avec les parents et les partenaires existants.
- La structuration de l'intervention : cela nécessite de penser la démarche d'inclusion, la planifier, l'observer, l'inventorier les ressources, de créer des synergies, de fixer des objectifs et de les évaluer.
- Des mesures d'appui structurelles, à l'enfant, au groupe, à l'équipe : en fonction des situations rencontrées, il peut être demandé une aide à l'intégration. Celle-ci doit correspondre à un besoin de renforcer l'équipe et non d'être focalisée sur l'enfant. En effet, c'est l'équipe elle-même la mieux placée pour faire en sorte que l'aide supplémentaire puisse permettre à l'enfant de participer aux activités.

L'APEJ fait si nécessaire appel au dispositif cantonal de l'enseignement spécialisé, mis en place pour soutenir les équipes éducatives accueillant des enfants qui nécessitent une attention particulière ou une prise en charge plus individuelle au regard de certaines difficultés physiques, psychiques, psychoaffectives et/ou comportementales.<sup>7</sup> Le dispositif SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation) permet par le soutien financier qu'il accorde sur la base d'une demande circonstanciée liée au besoin spécifique, de renforcer l'équipe éducative en charge de l'enfant et permettre un accompagnement adapté.<sup>8</sup>

---

<sup>6</sup> PLATEFORME INTEGRATION VILLE DE GENEVE, SERVICE DE LA PETITE ENFANCE. *Intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la ville de Genève.*

<sup>7</sup> Loi 417.31 sur la pédagogie spécialisée, du 1<sup>er</sup> septembre 2015, mise en application à la rentrée scolaire 2019-2020.

<sup>8</sup> Art.52 al. 1 LAJE.

C'est en effet le parti pris de l'APEJ que de confier le suivi de ces enfants en difficulté à un-e référent-e formé-e issu-e de l'équipe éducative en capacité de construire un projet pédagogique personnalisé, transmettre et partager observations et résultats. L'équipe est concernée et partie prenante, mais le fil rouge est détenu par la ou le référent membre de l'équipe.

Depuis 2019, une convention de collaboration est également signée avec la Fondation Coup de Pouce. Cette dernière prend en charge l'aspect financier lorsqu'un soutien SESAF est obtenu, ainsi que la mise à disposition de personnel très souvent expérimenté venant du domaine spécialisé. Cette collaboration est fructueuse et permet aux équipes d'être plus sereines face à des situations parfois complexes.

La direction opérationnelle de l'APEJ et plus particulièrement la personne responsable du pôle pédagogie se donne comme objectif de sensibiliser le personnel éducatif aux problématiques particulières de ces enfants, de développer les capacités de chacun à répondre aux défis de ces accueils et de soutenir les processus de réflexion, concertation, analyse de pratiques indispensables au développement de ces compétences spécifiques. L'APEJ soutient et promeut la réflexion sur l'inclusion, pose le cadre et favorise le développement des pratiques inclusives.

D'autre part, une collaboration étroite s'est mise en place avec les établissements scolaires par le biais de leurs doyens, pour une meilleure coordination des prises en charge des situations complexes communes.

### DIVERSITÉ CULTURELLE ET INTÉGRATION SOCIALE, ÉGALITÉ DES CHANCES

Étant donné la mixité culturelle en Terre Sainte et au sein de ses équipes, la diversité est au cœur des préoccupations de l'APEJ.

La population de Terre Sainte se situe dans une catégorie socio-économique plutôt élevée. Toutefois nous sommes ici comme ailleurs confrontés à une diversité culturelle, économique et sociale dont il convient de tenir compte dans le cadre de la relation et de la communication avec les familles.

Les critères d'inscription, d'accès à une place d'accueil permettent de prendre en compte les situations qui relèvent de la notion de prévention primaire : familles monoparentales en situation précaire, familles issues de l'immigration en difficulté d'intégration, familles suivies par un service social, enfants avec difficultés de développement psycho-affectif, comportemental, psychique, physique, situation familiale ne garantissant pas, de façon passagère ou permanente, la sécurité psychique de l'enfant, etc.

Nous sommes sensibilisés à l'accueil d'enfants allophones, également à la diversité des besoins des familles, des attentes implicites ou des demandes explicites, qui pourraient être jugées comme excessives, mais qui doivent être entendues et recevoir des réponses adaptées. Pour cela, nous devons :

- Rendre visible les pratiques, mettre en évidence ce qui se passe au quotidien, la culture de l'institution.
- Accepter la pluralité des fonctionnements familiaux et valoriser les savoirs parentaux dans l'établissement des relations de confiance réciproques.<sup>9</sup>
- Expliquer les contraintes institutionnelles, trouver les liens favorisant le rapprochement entre projet éducatif de la famille et projet éducatif de l'institution.

---

<sup>9</sup> Florence Pirard, 2018

Nous nous donnons les moyens de solliciter si nécessaire des ressources externes de médiation, de traduction ou d'interprétariat communautaire (ex : association Appartenances).

## CITOYENNETÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Outre les missions des structures d'accueil de jour définies par la LAJE, l'APEJ incite ses équipes à mener une réflexion sur la notion de « l'enfant dont la citoyenneté est en devenir »<sup>10</sup> et à penser les pratiques favorisant l'apprentissage de la mixité, du vivre-ensemble, dans le respect des différences.

Les pratiques, alimentées par les apports en formation continue, conférences dispensées par des expert-e-s des domaines concernés et formations internes, s'orientent vers des nouveaux modes de participation des enfants, de prise en compte des diversités des besoins et des attentes. Elles s'attachent à revisiter les notions de décision, de responsabilité et de libre-arbitre.

Mettre l'enfant devant ses choix et leurs conséquences multiples développe le sens de la responsabilité. Il s'agit de reproduire les outils de la démocratie dans le cadre du lieu d'accueil collectif, avec ses limites et ses contraintes.

Chez les plus petits, l'accent est mis sur le choix des jeux, des activités, de la production artistique, et sur les capacités de chaque enfant à montrer ou parler de ce qu'il veut ou ne veut pas, reconnaître ses émotions et les exprimer, prendre sa place dans le groupe d'enfants.

Chez les plus grands, dans nos structures parascolaires, l'organisation des groupes d'enfants, les outils de médiation, les outils d'évaluation, d'expression, de proposition vont dans le sens de rendre les enfants acteurs de leur présence : les boîtes à idées, les forums de parole, les conseils d'enfants, les accompagnements de projets soutiennent l'autonomie et la prise de décision collégiale et démocratique ; mettre l'enfant devant ses choix aux conséquences multiples développe le sens de la responsabilité. Il s'agit de reproduire les outils de la démocratie dans le cadre du lieu d'accueil collectif, avec ses limites et ses contraintes.

Les équipes parascolaires sont sensibilisées et confrontées à certaines attitudes discriminantes et à des comportements de harcèlement/intimidation dans le cadre de leur pratique au quotidien et de plus en plus sensibilisées à l'existence de ces problématiques.

Les responsables de structure parascolaires sont amenés à travailler en collaboration avec le corps enseignant et le conseil de direction des Etablissements scolaires pour échanger les observations, participer aux réseaux existants et mettre en cohérence les réponses éducatives. L'établissement scolaire de Terre Sainte développe d'ailleurs une méthode de lutte contre les violences et les intimidations, qui est à même de fédérer les partenaires pour créer la cohésion entre adultes, indispensable à la prévention.

## ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE FILLES ET GARÇONS

L'APEJ engage ses équipes à « *mettre le focus sur l'éducation des enfants comme vecteur de l'égalité entre les sexes* ». La réflexion sur les questions de l'égalité passe par une sensibilisation à la question du genre et doit contribuer, en interrogeant nos représentations à propos des filles et des garçons, à développer des pratiques et des outils pédagogiques qui favorisent l'éducation égalitaire.

---

<sup>10</sup> Blason de l'APEJ

*« Mettre le focus sur l'éducation des jeunes enfants comme vecteur de l'égalité entre les sexes est tout à fait stratégique. Si l'éducabilité des individus est un principe admis, c'est bien dès l'enfance, par l'éducation, qu'il faut agir pour réaliser l'égalité. Ces enfants grandiront, deviendront parents et éduqueront à leur tour leurs enfants de façon égalitaire »<sup>11</sup>.*

Nous savons combien la socialisation différenciée contraint fortement le choix des enfants et va à l'encontre du choix autonome de l'enfant dans ses jeux et ses activités. Le jouet, ou l'activité, est un vecteur d'apprentissage culturel et d'appropriation des codes sociaux<sup>12</sup>.

La question de l'identité sexuée doit faire partie du champ de la formation des professionnel-le-s de l'enfance, pour leur permettre d'aller au-delà d'un discours sur l'égalité comme allant de soi, et de repérer les contradictions entre le discours et la pratique, d'être attentives et attentifs aux sous-jacents d'une socialisation de genre qui se glisse derrière le discours sur le respect de la personnalité de chaque enfant comme individu unique et ayant son libre-arbitre.

Le chantier immense qu'est la sensibilisation à la question du genre dans l'éducation des filles et des garçons s'amorce. Une conférence dédiée à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices des structures d'accueil de jour a d'ailleurs été organisée dans le but d'initier cette réflexion indispensable à la mise en place de pratiques plus conscientes de cet enjeu éducatif.

### **1.4.3. Développement durable**

*« L'éducation peut, et doit, contribuer à une vision nouvelle du développement durable dans le monde » .*

L'APEJ porte la réflexion à venir, qu'elle souhaite développer en synergie avec l'établissement scolaire de Terre Sainte, sur une approche du développement durable adaptée au public accueilli.

Ses objectifs dans ce domaine seront de définir :

- La place que l'institution fait et fera à la prise en compte du développement durable,
- D'inscrire l'enfance dans une politique sociale de proximité et respectueuse des principes du développement durable.
- De penser « éducation précoce » et de sensibiliser les enfants à la préservation des ressources.
- De développer une démarche d'exemplarité envers les familles.

Citons à cet effet l'un des objectifs 2030 des Nations Unies :

*« D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de*

---

<sup>11</sup> C. Petrovic, F. Hauwelle, M-N Rubio, S. Rayna, l'égalité des filles et des garçons dès la petite enfance, ERES 2014 « Enfance et parentalité »(p.29 à 48)

<sup>12</sup> I. Collet, V. Le Roy, l'égalité des filles et des garçons dès la petite enfance, ERES 2014 « Enfance et parentalité » (p. 143 à 166)

*l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable »<sup>13</sup>.*

#### **1.4.4. Professionnalisation et développement des compétences, engagement dans la qualité**

Il est essentiel de développer les compétences sans relâche. Le travail des professionnel-le-s mobilise en effet des compétences variées qu'il est nécessaire de nourrir et de réactiver :

- Compétences pédagogiques : inciter, soutenir, évaluer, observer, susciter la réflexion.
- Compétences conceptuelles : analyser, synthétiser, construire, rédiger.
- Compétences relationnelles : écouter, transmettre, négocier, gérer les conflits, collaborer, travailler en équipe.
- Compétences organisationnelles : prioriser, gérer le temps, mobiliser, coordonner, articuler les contraintes et les possibles.
- Compétences personnelles : motiver et être motivé-e, se remettre en question, s'adapter aux changements.

Les équipes des structures APEJ sont composées de professionnel-le-s aux expériences variées, aux formations différentes et aux niveaux de qualification tout aussi variés, du ou de la stagiaire préalable à l'éducateur ou à l'éducatrice en possession d'un diplôme tertiaire dans l'éducation, en passant par les CFC ASE (Certificat Fédéral de Capacité d'assistant Socio-Éducatif) ou formations supérieures sans lien avec le monde de l'éducation. Développer ces compétences multiples se fait dans le cadre d'une pratique professionnelle de réflexion collective sans laquelle la diversité des conceptions pédagogiques ne peut enrichir la pratique. Cette pratique de réflexion collective permet d'offrir aux enfants et aux familles une continuité et une cohérence de l'accueil.

---

<sup>13</sup> Cible 4.7 des Objectifs de Développement Durable, Nations unies 2015.

## 2. Axes pédagogiques et mise en œuvre dans les lignes éducatives spécifiques aux structures d'accueil de jour

L'APEJ gère des lieux d'accueil préscolaires, des lieux d'accueil parascolaires primaires (UAPE et APEMS), un pôle d'accueil familial de jour, un centre d'animation de vacances et un centre des jeunes et de loisirs.

La déclinaison des axes pédagogiques permet d'atteindre les objectifs prioritaires suivants :

- ❖ Accueillir enfants et familles selon des modalités qui sont partagées par l'ensemble des structures : règlements, fonctionnements, cadres d'intervention, modes de communication, organisations des équipes et relations hiérarchiques, etc.
- ❖ Garantir une cohérence et continuité de l'accueil des enfants au sein de l'APEJ, quel que soit l'âge et le type d'accueil.

Ainsi les familles de Terre Sainte peuvent s'appuyer sur des réponses éducatives similaires et cohérentes d'un lieu à l'autre. Pour faire cela, appui est pris sur les axes pédagogiques communs définis dans le Blason.

Le chapitre ci-après se base sur le Blason de l'AJET en vigueur jusqu'à début 2022. Le Blason APEJ formule légèrement différemment ces axes pédagogiques mais néanmoins sans en bouleverser le sens.

### AXES PÉDAGOGIQUES EN LIEN AVEC LES ENFANTS :

- Veiller à la sécurité affective, physique et psychique de l'enfant.
- Accompagner l'enfant dans le développement de son autonomie et de son identité propre.
- Créer et proposer un environnement riche et varié permettant à l'enfant mouvement, exploration et expérimentation.
- Offrir un espace de rencontres et d'interactions, dans lequel l'enfant pourra trouver sa place et développer ses compétences sociales.

### AXES PÉDAGOGIQUES EN LIEN AVEC LES PARENTS :

- Créer une relation de confiance afin de favoriser la coéducation.
- Soutenir et accompagner la parentalité dans le respect des identités parentales.

### AXES PÉDAGOGIQUES EN LIEN AVEC LES ÉQUIPES :

- Favoriser la cohésion et le sentiment d'appartenance à l'APEJ.
- Favoriser un environnement de travail permettant le développement professionnel dans une vision commune.

## 2.1. La méthode

L'élaboration d'un projet pédagogique APEJ et de lignes éducatives spécifiques à chaque structure s'appuie sur un double mouvement :

- Initier la réflexion sur la base d'un socle commun et partagé ; le travail est effectué lors de séances réunissant les responsables de structures et la direction accompagnées par PEP et ayant permis de définir un blason et des axes pédagogiques.
- Adopter une démarche participative et concernée afin que chaque collaborateur et collaboratrice soit concerné-e et partie prenante de la réflexion, alimente celle-ci et se sente impliqué dans le processus d'élaboration et de construction de la ligne éducative spécifique, de la conception à la réalisation.

## 2.2. Les moyens

Les responsables des structures d'accueil de jour organisent leurs colloques pour permettre ce travail d'élaboration collective, en lien avec la direction opérationnelle de l'APEJ qui garantit la continuité du sens pour l'Association.

### 2.2.1. Au niveau micro

Les structures d'accueil de jour s'organisent pour mener la réflexion, l'écriture puis à la mise en œuvre de la ligne éducative spécifique. La ou le responsable de structure joue le rôle du chef d'orchestre. Il est le garant du respect des textes fondateurs tels le Blason APEJ et les axes pédagogiques :

#### LE TEMPS PÉDAGOGIQUE

La garantie d'une prise en charge de qualité au quotidien, les professionnel-le-s ont besoin d'espaces de réflexion, d'échange, de discussion et de préparation. A ce titre, le temps dit pédagogique octroyé à chaque professionnel-le offre ce temps de travail spécifique hors de la présence des enfants.<sup>14</sup>

#### LES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE TRANSMISSION

La prise en charge quotidienne des enfants exige un suivi rigoureux et continu de la part des professionnel-le-s.

Divers outils de communication sont utilisés pour transmettre les informations concernant les enfants. Les cahiers de transmission / communication permettent d'échanger entre professionnel-le-s sur les éléments significatifs en rapport avec la vie de l'enfant et son évolution dans la structure d'accueil.

L'analyse de pratique et la conduite d'observations sont également essentielles. Quelle que soit la taille et le type de structure d'accueil, l'accent est mis sur la pratique de l'observation. L'analyse de pratique doit encore être soutenue et davantage utilisée au sein des équipes et entre responsables.

Elles permettent aux professionnels de s'interroger sur le pourquoi, en remontant les chaînes d'interactions et de donner ou trouver un sens à l'action éducative.

---

<sup>14</sup> *Manifeste pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse*. Réseau suisse d'accueil extrafamilial & Commission suisse pour l'UNESCO [éd.] (2015).

### 2.2.2. Au niveau macro

La composition et les compétences engagées au sein de la direction opérationnelle de l'APEJ permettent de développer les synergies, de favoriser le partage des approches développées par l'une ou l'autre des structures, de rassembler et d'optimiser les pratiques de terrain mais également d'exercer une mission de veille pédagogique.

Nous présentons ci-après les divers outils mis en place.

#### LES COLLOQUES RÉGULIERS

Les colloques tous responsables : Direction opérationnelle et responsables de structure se retrouvent (une fois par trimestre) pour aborder des thèmes organisationnels ou théoriques, et définissent les sujets à traiter, qui seront travaillés ensuite en groupes de travail ou commissions. Ces thèmes concernent transversalement l'ensemble des publics accueillis, parascolaires, préscolaires et extrascolaires.

Les colloques responsables parascolaires : sont abordés les sujets de réflexion ou les questions spécifiques à l'accueil parascolaire, sont développés les outils adaptés à cette tranche d'âge (tels que des outils d'observation, l'échange sur l'accueil de 1P, l'organisation du repas, l'organisation par groupe d'âge ou décroisée, la notion d'adulte référent d'un groupe, etc.).

Les colloques responsables préscolaires : sont élaborés les modalités pratiques de fonctionnement basées sur des manières de faire, l'élaboration d'outils spécifiques à l'accueil des tout-petits, une mise en commun des pratiques et un travail sur des concepts pédagogiques spécifiques.

Colloques AMF : ce temps permet d'aborder le processus de professionnalisation des accueillant-e-s familiaux ou familiales de jour qui forment un groupe hétérogène de cultures, de disponibilités, de compétences diverses afin de développer des projets.

#### DES RENCONTRES SAISONNIÈRES

Planifiées trois fois par an, elles mettent en présence chaque responsable avec la Direction Opérationnelle : Directrice générale, Responsable des Ressources Humaines et Responsable Pédagogie, et qui, sur la base d'un tableau synthétique permet à chacune/un de parler de son activité, de l'évolution de sa structure, de sa gestion d'équipe et des points d'excellence ou à développer.

Des séances bilatérales de suivi des enfants accueillis (selon le besoin des structures), permettant de déposer les éventuels questionnements, réfléchir à une ou des réponses éducatives, émettre des hypothèses, élaborer des stratégies.

## DES CONFÉRENCES

Pour l'ensemble des collaborateurs (à raison de 2 par an) sur des thèmes concernant directement le travail des équipes, des approches pédagogiques particulières.

## DES RENCONTRES ET ÉCHANGES SPONTANÉS

En fonction des besoins et situations particulières rencontrées.

## DES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Des procédures, canevas, processus communs pour gérer de manière similaire différentes situations communes aux structures, tel un classeur dédié à ce qui a trait aux suivis des formations, ou le classeur institutionnel qui regroupe toutes les procédures, documents officiels, outils et documents pédagogiques utiles au fonctionnement des structures. Il permet de valider les deux objectifs de continuité de la prise en charge et de cohérence des pratiques, quel que soit le lieu où la structure qui accueille l'enfant.

### 3. Bibliographie

- ❖ Art.6 al. 2 RLJE (règlement d'application de la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants)
- ❖ Art.52 al. 1 LJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants) du 20 juin 2006.
- ❖ CAHIERS PEP (Partenaire enfance et pédagogie), *Promouvoir l'égalité des chances et l'intégration sociale : il ne suffit pas d'ouvrir la porte !* Actes de la journée de conférences du 3 novembre 2018.
- ❖ COLLET, I. LE ROY, V. *l'égalité des filles et des garçons dès la petite enfance*, ERES 2014 « Enfance et parentalité » (p. 143 à 166)
- ❖ DUCRET, V. NANJOURD, B. (2015) *La poupée de Timothée et le camion de Lison*, Guide d'observation des comportements des professionnel-le-s de la petite enfance envers les filles et les garçons, 2<sup>ème</sup> édition, Le 2e Observatoire. [www.2e-observatoire.com](http://www.2e-observatoire.com)
- ❖ DUCRET, V. NANJOURD, B. (2018) *Guide pour prévenir les discriminations et les violences de genre destiné au corps enseignant du primaire et aux professionnel-le-s de l'enfance* Le 2<sup>ème</sup> observatoire.
- ❖ Loi 417.31 sur la pédagogie spécialisée, du 1<sup>er</sup> septembre 2015, mise en application à la rentrée scolaire 2019-2020
- ❖ MAROY, C. (1997) *Le partenariat, concept ou objet d'analyse ?* Éducation Permanente, n° 131, p 29-49
- ❖ MORIN, E. (1982) *Science avec conscience*, Fayard. Nouvelle édition remaniée, coll. « Points », 1990.
- ❖ Nations unies. *Objectifs de Développement Durable*, Cible 4.7. 2015.
- ❖ PETROVIC, C. HAUWELLE, F. RUBIO, M-N. RAYNA, S. *l'égalité des filles et des garçons dès la petite enfance*, ERES 2014 « Enfance et parentalité » (p.29 à 48)
- ❖ PIRARD, F. *Les professionnels face aux enjeux d'une qualité effective d'accueil pour toutes et tous*, PEP Actes de la journée de conférences du 3 novembre 2018
- ❖ PLAISANCE, E. BOUVE, C. SCHNEIDER, C. (2006). *Petite enfance et handicap, quelles réponses aux besoins d'accueil ? Recherches et prévisions*, 84 53-65.
- ❖ PLATEFORME INTEGRATION, *Intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la ville de Genève*. VILLE DE GENEVE, DELEGATION à LA PETITE ENFANCE
- ❖ Réseau suisse d'accueil extrafamilial & Commission suisse pour l'UNESCO (2015), *Manifeste pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse*.
- ❖ VILLE DE GENEVE, « *Pour un accueil de qualité. Guide à l'usage des institutions de la petite enfance* » DELEGATION à LA PETITE ENFANCE

## 4. Annexes

### 4.1. Les cent langages de l'enfant

#### *LES CENTS LANGAGES DE L'ENFANT*

*« L'enfant est fait de cent.  
L'enfant a cent langages  
cent mains et cent pensées  
cent façons de penser  
de jouer, de parler,  
cent toujours cent  
cent façons d'écouter  
d'étonner et d'aimer  
cent joies pour  
chanter et comprendre  
cent mondes à découvrir  
cent mondes à inventer  
cent mondes à rêver. »*

Loris Malaguzzi

## 4.2. Blason de l'AJET



### 4.3. Les axes pédagogiques selon le Blason de l'AJET

#### EN LIEN AVEC LE TRAVAIL AUPRÈS DES ENFANTS

Veiller à la sécurité affective, physique et psychique de l'enfant.

C'est...

- Lui offrir un cadre sécurisant et bienveillant.
- Aménager un espace de vie adapté à son besoin de mouvement, qui évolue avec l'enfant.
- Des repères journaliers, des rituels lui permettant d'anticiper le déroulement de ses journées et de maîtriser son environnement.

Accompagner l'enfant dans le développement de son autonomie et de son identité propre

C'est...

- Respecter son rythme, son libre-arbitre et son estime de soi en proposant des réponses éducatives réfléchies et en adéquation avec son développement (âge/besoins spécifiques).
- Lui permettre d'exercer ses habiletés et développer ses compétences, sans jugement
- Soutenir et valoriser son expression gestuelle, motrice, verbale.

Créer et proposer un environnement riche et varié permettant à l'enfant mouvement, exploration et expérimentation

C'est...

- Reconnaître, valoriser, favoriser le besoin de créativité par le choix d'activités et de matériel en adéquation avec son âge et ses capacités.
- Accompagner l'expérimentation, le tâtonnement, la découverte.
- Ouvrir le champ des possibles, encourager.

Offrir un espace de rencontres et d'interactions, dans lequel l'enfant pourra trouver sa place et développer ses compétences sociales.

C'est...

- Offrir un espace d'expression dans le non-jugement.
- Favoriser l'expression de la diversité.
- Développer le sens de la collaboration – coopération – solidarité.
- Vivre des relations riches avec ses pairs, au sein d'un groupe, ainsi qu'avec des adultes disponibles.

## EN LIEN AVEC LES PARENTS

Créer une relation de confiance afin de favoriser la co-éducation

C'est...

- Rendre visible les actions pédagogiques, « dire ce qu'on fait », informer, rendre visible la réalité des AMF, des crèches, des UAPE et de la Baraka.
- Être transparent dans les informations données.
- Prendre en compte la réalité des familles/parents.
- Collaborer et permettre la participation des parents.

Soutenir et accompagner la parentalité dans le respect des identités parentales

C'est ...

- Offrir des espaces de parole et d'échange, des moments de rencontres et de dialogue.
- Ouvrir l'institution aux familles/parents.
- Connaître les familles.
- Être à l'écoute.

## EN LIEN AVEC LES ÉQUIPES

Favoriser la cohésion et le sentiment d'appartenance à l'AJET

C'est ...

- Transmettre la mission de l'AJET aux équipes.
- Créer une continuité entre les structures de l'AJET (séances, visites, échanges, ...).
- Fédérer les énergies de chacun et chacune.
- Permettre la liberté d'action en donnant les moyens nécessaires.
- Veiller à une communication constructive.

Favoriser un environnement de travail permettant le développement professionnel dans une vision commune

C'est ...

- Instaurer des relations de confiance (écoute, empathie, respect, bienveillance).
- Donner du sens au travail.
- Définir clairement le rôle de chacun
- Reconnaître la valeur de chacun et de chacune (remercier, féliciter, encourager, rencontrer...).
- Offrir des conditions de travail attrayantes (formations continues, congé, salaire...visant la fidélisation du personnel).

#### 4.4. Blason de l'APEJ

